

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 462 277

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 19820**

(54) Nouveau procédé de réalisation d'illustrations sur toile et produits en résultant.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 44 F 11/02; B 05 D 5/06, 7/26.

(22) Date de dépôt 30 juillet 1979.
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 7 du 13-2-1981.

(71) Déposant : POIGNANT Jean, résidant en France.

(72) Invention de : Jean Poignaut.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Harlé & Léchopiez,
21, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.

La présente invention concerne un procédé permettant de réaliser des imitations d'oeuvres de peinture sur toile.

Dans le domaine de reproduction et d'imitation d'oeuvres peintes il est connu différents procédés consistant à donner par exemple l'aspect d'émail véritable, par la mise en oeuvre d'un certain nombre d'éléments, suivie de leur assemblage et d'un façonnage permettant d'obtenir le galbe et les irrégularités contribuant à donner avec une protection lisse et brillante l'apparence souhaitée. Parmi les éléments mis en oeuvre il est souvent utilisé un support en tôle métallique qui, après avoir reçu par collage une gravure polychromée imprimée subit soit un martelage, soit un matriçage entre deux moules.

Le procédé, suivant l'invention, permet de réaliser la reproduction de peintures sur toile et fibre de verre à partir de gravures imprimées sur papier, sur soie, sur toile ou toute autre matière et de donner à la dite reproduction, l'aspect de surface et la patine d'oeuvres originales et anciennes.

Le procédé, objet de l'invention, consiste à fixer sur une membrure ou cadre rigide en bois par exemple, une toile éventuellement en fibre de verre par agrafage ou par collage et de procéder à la mise en tension de cette toile au moyen d'un enduit de colle et de vernis après séchage, et sur laquelle toile ainsi tendue est fixé au moyen d'un premier vernis un cliché imprimé sur papier, soie, toile ou autre matière. Après séchage de ce dernier par infrarouge ou tout autre moyen connu de séchage, il est procédé à une seconde application d'un vernis dont la particularité est de donner à l'image un aspect de relief. Une troisième application de vernis émaillé, identique au premier utilisé, donne au cliché un aspect brillant. Après fixation de ces trois applications de vernis, il est procédé au repoussage de la toile sur une forme creuse par interposition entre la toile et un panneau de fond d'un garnissage soit de papier frisure, soit de fragments de mousse de polyuréthane, ou de tout autre produit, lequel garnissage ainsi comprimé contribue à donner à la toile une forme bombée.

Le dessin annexé illustre, à titre d'exemple, la structure d'un tableau réalisé selon le procédé.

Tel que représenté, le tableau est constitué d'un cadre rigide 1 réalisé en bois par exemple, sur le champ extérieur duquel est fixée une toile 2 éventuellement en fibre de verre au moyen d'agrafes 3 ou de colle. Sur cette toile est appliquée en 4 une

couche de colle du genre néoprène ou autre matière, ou de vernis dans le but d'assurer à la toile une tension suffisante après séchage. Il est ensuite procédé à la fixation du cliché 5 imprimé, soit sur papier, soit sur soie, soit sur toute autre matière,

5 laquelle fixation s'effectue au moyen d'un vernis 6 du type Albryd au toluol. Après séchage d'environ vingt quatre heures de ce premier vernis, à l'infrarouge par exemple, est appliqué un second vernis 7 ou émulsion acrylique dans le but de donner à l'image un aspect de relief. Cette application est suivie d'un nouveau

10 temps de séchage de plusieurs heures, après quoi il est procédé à l'application d'une couche de vernis émaillé identique au vernis 6 donnant à l'image un aspect brillant. L'ensemble cadre et toile est placé en position inversée sur une forme creuse ; dans le volume déterminé par le périmètre intérieur et l'épaisseur du

15 cadre est placée une certaine quantité d'un produit de remplissage 8 tel que des vrillons de papier ou de bois, fragments de mousse de polyuréthane ou tout autre produit. Cette quantité est évaluée et répartie sur la surface interne de la toile d'une telle manière que par la mise en place d'un panneau de fond 9 cloué,

20 vissé ou agrafé sur le cadre, la toile vienne épouser l'empreinte de la forme creuse sous la pression exercée par le produit de remplissage logé entre la dite toile et le panneau, donnant à la face imprimée du tableau le bombé désiré.

L'invention ne se limite pas au mode de réalisation de ses

25 différentes parties spécialement décrites, mais elle admet toutes variantes possibles à condition que celles-ci ne soient pas en contradiction avec l'objet de chacune des revendications annexées à la présente description.

Le procédé, objet de l'invention, peut être utilisé pour la

30 confection de toutes reproductions de dessins ou peintures à partir d'un cliché imprimé.

- REVENDICATIONS -

- 1.- Procédé permettant de réaliser la reproduction de dessins ou de peinture sur toile éventuellement en fibre de verre et de donner à cette reproduction l'aspect de surface et la patine des œuvres originales, caractérisé en ce qu'il consiste à fixer sur une membrure ou cadre rigide une toile dont la mise en tension est ensuite réalisée au moyen d'un enduit et sur laquelle toile est fixé au moyen d'un premier vernis, un cliché imprimé, opération suivie, après un premier séchage d'une seconde application d'un vernis ayant pour but de donner à l'image un aspect de relief et d'une troisième application d'un vernis identique au premier utilisé ayant pour effet de donner à l'ensemble un aspect brillant, lequel ensemble cadre et toile est placé après retournement sur une forme creuse pour recevoir dans les limites du périmètre intérieur et de l'épaisseur du cadre un produit de remplissage dont l'insertion entre la toile et un panneau de fond fixé sur le cadre contribue à donner à la dite toile une forme bombée au moment de la fixation du dit panneau sur le cadre.
- 2.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enduit utilisé pour réaliser la mise en tension de la toile sur le cadre est une colle du genre néoprène ou un vernis.
- 3.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cliché peut être imprimé sur papier, sur soie ou sur toute autre matière.
- 4.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le vernis utilisé pour la fixation du cliché sur la toile est un vernis du type "Albryd au toluol".
- 5.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le vernis utilisé pour donner à l'image l'aspect de relief est une émulsion acrylique.
- 6.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le produit de remplissage est un vrillon de papier ou de bois, ou des fragments de mousse de polyuréthane.
- 7.- Reproductions de dessins ou de peinture sur toile, obtenues par application du procédé selon la revendication 1.

P.L. UNIQUE

2462277

